2017 Rapport Annuel

IranHuman Rights Monitor

IRAN HRM
Human Rights Monitor

2017 Rapport Annuel

IranHuman Rights Monitor

IRAN HRM
Human Rights Monitor

Regard sur la situation effroyable des droits humains en Iran

Iran Human Rights Monitor, Rapport annuel, décembre 2017

Copyright@2017 par Iran Human Rights Monitor
Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout autre système de stockage et de recherche d'information, sans la permission écrite de l'éditeur.

http://iran-hrm.com/
@IranHrm
@IranHumanRightsMonitor

Introduction

Malgré les critiques venant du monde entier contre des violations des droits humains en Iran, la situation ne s'est pas améliorée en 2017. Les militants politiques, les avocats, les journalistes, les étudiants, les militantes des droits des femmes et les minorités ethniques et religieuses ont été largement pris pour cible.
Dans son rapport sur les droits humains en Iran pour les six premiers mois de 2017, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans ce domaine, Asma Jahangir, a souligné que l'Iran est toujours confronté à de graves défis en matière de droits humains, d'autant plus que le système judiciaire n'est pas indépendant. Il doit être réformé si l'on veut améliorer la situation.
Dans son rapport annuel 2016-2017, Amnesty International indique que les gouvernements iranien, saoudien et irakien sont restés parmi les principaux bourreaux du monde au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, avec un taux d'exécutions terriblement élevé.
Suite aux déclarations de Khamenei en juin 2017 donnant carte blanche à ses forces pour « tirer à volonté », les mesures répressives ont été renforcées dans tout le pays. L'augmentation de 42% des assassinats arbitraires de porteurs en est un exemple.
L'aggravation des conditions de détention, la pression accrue sur les prisonniers politiques, l'augmentation de 22 % du nombre d'arrestations arbitraires, l'exécution de quatre délinquants mineurs, le recours accru à des peines cruelles et dégradantes et le filtrage massif des réseaux sociaux font partie des violations des normes internationales des droits de la personne commises par le régime iranien.

Le dernier crime d'Etat est la négligence délibérée envers les victimes du tremblement de terre dans l'ouest de l'Iran. Un séisme de magnitude 7.3, le plus meurtrier au monde cette année, a dévasté l'ouest du pays le 12 novembre.
Au lieu d'envoyer des secours urgents aux victimes, le régime clérical a envoyé les forces anti-émeutes et imposé la loi martiale à Sarpol-e Zahab, l'épicentre du tremblement de terre.
À la lumière des expériences antérieures, les gens ont préféré aider de façon indépendante et sont venus de tout le pays pour porter secours aux victimes. Dans de nombreux cas, cependant, les gardiens de la révolution et les forces de sécurité ont empêché l'aide publique de parvenir, confisqué des camions et saisi des dons et des biens sous prétexte de les faire distribuer par des instances officielles. Des témoins ont rapporté que les forces de sécurité et les organismes gouvernementaux avaient volé une part considérable de l'aide publique.
Les forces de sécurité ont arrêté huit personnes pour avoir dénoncé la situation dans les zones touchées de l'ouest de l'Iran et l'inaction du régime vis-à-vis des victimes.
Selon d'autres informations, Arjang Zargoush, journaliste d'un hebdomadaire régional, a été arrêté par les services de renseignements le 23 novembre 2017 pour avoir publié un clip vidéo sur la situation dans la province de Kermanchah après le tremblement de terre et l'absence de scours pour le village de Gavmish-Cheran, en banlieue de Guilan-e Gharb.
Dans la vidéo, on entend le journaliste dire : « Les autorités ne fournissent aucun service à la population. Ce sont des traîtres et les gens veulent voir leur chute. »
En publiant son rapport annuel le 10 décembre pour la Journée internationale des droits de l'Homme, **Iran Human Rights Monitor (Iran HRM)** entend attirer l'attention de toutes les organisations internationales de défense des droits de la personne sur les violations flagrantes en Iran pour leur faire prendre des mesures urgentes et efficaces dans le but d'améliorer cette situation épouvantable.

Un regard sur les droits civils et politiques

I. Le droit à la vie

a. Les exécutions

Selon les statistiques enregistrées par **Iran HRM**, les autorités iraniennes ont exécuté 520 personnes depuis le début de l'année 2017.
115 des exécutions sur 11 mois ont été rendues publiques par les médias officiels et 28 ont eu lieu en public. 4 des exécutés avaient moins de 18 ans au moment de leur arrestation, 10 étaient des femmes et 2 des prisonniers politiques.
La majorité des exécutions concernaient des délits sociaux, dont 253 liés à la drogue.
Or, le Secrétaire général de l'ONU et la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme en Iran ont appelé à maintes reprises à mettre un terme aux exécutions liées à la drogue dans ce pays.

L'ancien secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, avait fait une évaluation accablante des droits de l'homme en Iran, soulignant le « taux alarmant » d'exécutions et affirmant que les exécutions pour des infractions liées à la drogue avaient souvent lieu après des procès qui ne respectaient pas les normes internationales en matière de procès équitable.

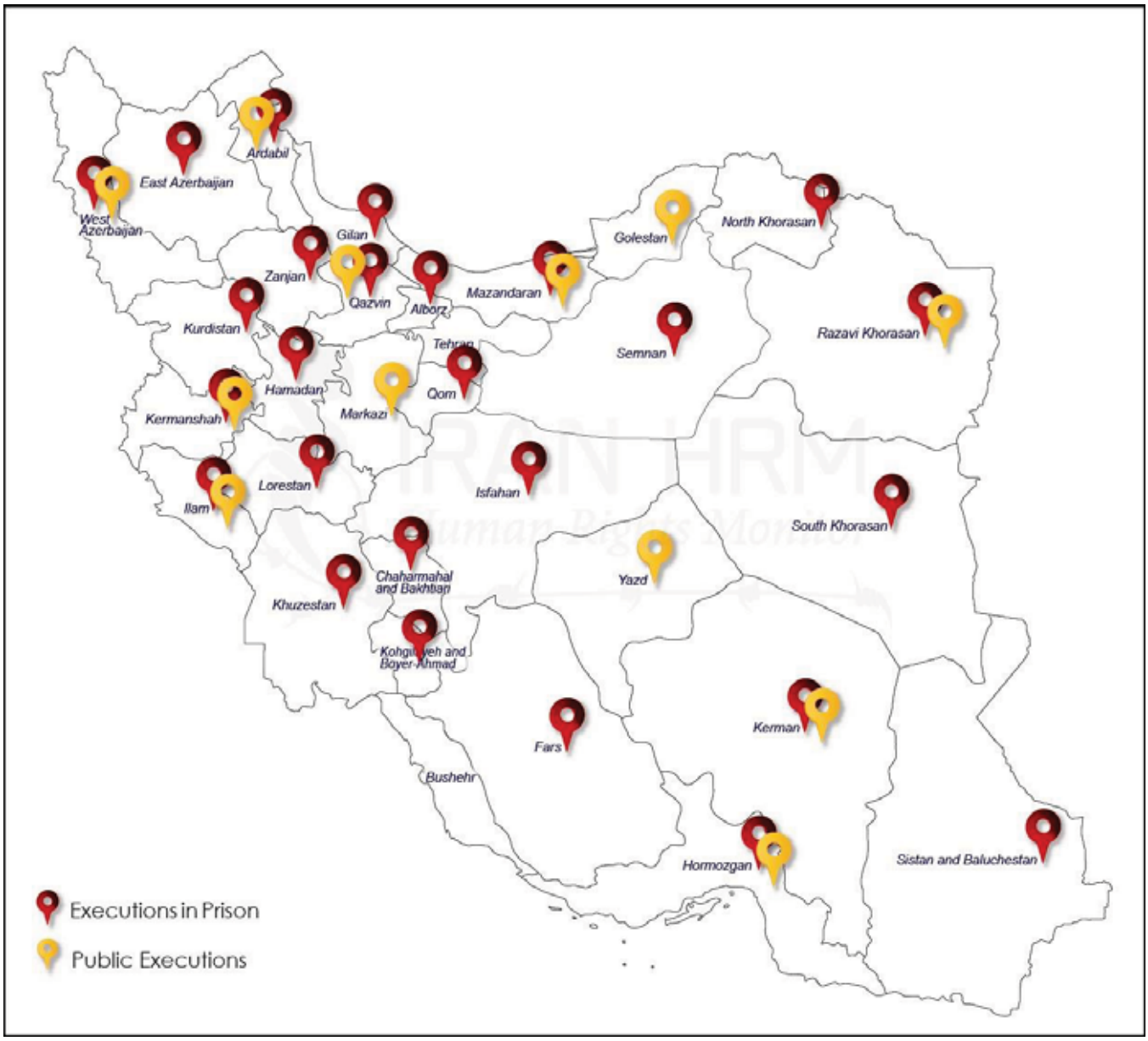

En signant à la fois le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Iran s'est engagé à protéger et à respecter le droit à la vie des enfants ainsi qu'à proscrire la peine de mort pour les mineurs de moins de 18 ans.
En 2013, le régime iranien a modifié son Code pénal islamique, qui prévoit la possibilité de juger à nouveau les mineurs condamnés à mort.
En 2016, l'Iran a donné des assurances au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies que cet amendement s'appliquerait systématiquement à tous les mineurs qui se trouvent actuellement dans le couloir de la mort.
Toutefois, en 2017, l'Iran a violé à plusieurs reprises son engagement.
Arman Bahr Assemani et Hassan Hassanzadeh étaient tous deux mineurs au moment où ils auraient commis l'infraction pour laquelle ils ont été exécutés au début de janvier 2017, dans les villes de Tabriz et de Kerman.
Alireza Tajiki, 21 ans, a été exécuté le 10 août 2017 à la prison Adelabad de Chiraz, dans le sud de l'Iran. Il avait été condamné à mort après un procès qui n'a pas respecté les normes internationales d'équité et de transparence en avril 2014. Son dossier était très entaché d'irrégularités, car on lui a refusé une procédure régulière, notamment l'accès à un avocat pendant toute l'enquête.
Le procès était extrêmement injuste et s'appuyait principalement sur des « aveux » que Tajiki disait avoir été extorqués sous la torture, y compris des coups violents, des coups de fouet et la suspension par les mains et les pieds.
Mehdi Bohlouli devait être exécuté le 19 avril à la prison de Radjaï-Chahr à Karadj. Il a été transféré à l'isolement cellulaire en vue de son exécution, qui a ensuite été reportée.
Mohammad Reza Haddad a également été condamné à mort pour un crime qu'il aurait commis quand il avait 15 ans. Les autorités iraniennes ont rejeté à plusieurs reprises l'appel de la famille Haddad.

Voici quelques cas d'exécution choquants en 2017 :

- Mohammad Nabi Alizehi a été exécuté le 10 mars après avoir subi 24 heures de torture.
- Le prisonnier d'opinion sunnite, Seyed Jamal Moussavi a été pendu à l'aube du 23 août à la prison Radjaï-Chahr de Karadj. Les forces de sécurité l'avaient emmené en isolement cellulaire en prétextant l'emmener à l'hôpital le 16 août. Il avait été menotté aux mains et enchaîné aux pieds pendant huit jours, une mesure inhumaine qui lui a blessé les mains et les pieds. Pour ajouter au tourment des condamnés à mort, les autorités iraniennes leur imposent des pressions et des tortures psychologiques.
- Les autorités de Zahedan ont exécuté Abdulkarim Shahnavazi, âgé de 30 ans, et ont placé un nœud coulant autour du cou d'un autre prisonnier. Après avoir été témoin de la mort de Shahnavazi, ce dernier a été descendu de la potence et on lui a dit que sa pendaison aurait lieu dans les 40 prochains jours.
- Un homme de 24 ans, Shahine Parsajou, et un autre détenu ont été pendus le 19 septembre à la prison centrale d'Ardebil alors qu'ils étaient menottés et enchainés. Une cinquantaine de codétenus avaient été réunis pour assister à l'exécution.

b. Assassinats arbitraries

Iran HRM a recensé 119 meurtres arbitraires. Cela inclut 84 pauvres porteurs abattus par les gardes-frontières iraniens et la police. 27 personnes ont été tuées directement par la police et 8 autres par d'autres moyens.

- Le 12 août, un colporteur du nom de Mozaffar Abbassi, qui vendait des fruits, a été arbitrairement assassiné par des agents municipaux. Pendant qu'ils le frappaient, sa tête a heurté le sol, explique une dépêche.
- La police a pris pour cible et tiré sur un porteur kurde le 20 août. Il s'appelait Vahid Dolatkhah Janikanlo. Il avait 17 ans. Selon une source informée, il a été grièvement blessé et il est mort à l'hôpital des suites de ses blessures.
- Un jeune missionnaire sunnite identifié comme Hafez Safiallah a été abattu le 19 août 2017 par la police à Saravan, dans le Sistan-Balouchestan, province du sud-est.
- Un homme de 46 ans, Asghar Nahvipour, a été abattu par balle le 20 juillet lorsqu'un officier a ouvert le feu à bout portant. La victime a été abattue dans la station de métro de Chahr-e-ray, au sud de Téhéran.

Asghar Nahvipour

Un homme de 46 ans identifié du nom d'Asghar Nahvipour a été abattu par balle le 20 juillet, lorsqu'un officier a ouvert le feu à bout portant. La victime a été abattue dans la station de métro de Chahr-e-ray, au sud de Téhéran.

La nouvelle de ce meurtre arbitraire a indigné toute la nation qui a fait preuve d'une grande sympathie à son égard.

- Le 23 septembre, la police a pris pour cible un garçon de 18 ans et l'a tué à Abadan, dans le sud-ouest de l'Iran.
- Le 24 septembre, la police a abattu un jeune Baloutche à Khach, dans la province de Sistan-Balouchistan, dans le sud-est du pays.
- Un enfant de trois ans et son père ont été tués le 28 septembre lors d'une poursuite dans la ville d'Iranchahr, dans le sud-est de l'Iran. La police a fait une descente dans un domicile où se cachaient plusieurs hommes soupçonnés de passer clandestinement des réfugiés et du carburant entre l'Iran et l'Afghanistan. Les agents ont tué un homme, ainsi qu'un garçon et son père pris dans la ligne de tir.
- Le 6 novembre 2017, les gardes-frontières ont tué sous la torture un porteur de 13 ans dans un village près de Khoy, dans la province d'Azerbaïdjan oriental. Cet adolescent identifié comme Rassoul Youssefi avait été arrêté pour avoir transporté 20 litres d'essence.

c. Morts en prison

Iran Human Rights Monitor a enregistré 47 décès en détention provisoire. 25 ont perdu la vie faute de soins médicaux dans les prisons iraniennes et 22 autres se sont suicidés à la suite de tortures et de mauvais traitements.

Iran HRM a enregistré 47 décès en détention provisoire. 25 ont perdu la vie faute de soins médicaux dans les prisons iraniennes et 22 autres se sont suicidés à la suite de tortures et de mauvais traitements.
Le 18 janvier, une prisonnière du nom de Shiva Fekri a perdu la vie en raison d'hypertension dans la prison de Qarchak à Varamine, à l'ouest de Téhéran. On lui avait refusé le traitement nécessaire.
Un prisonnier de 22 ans du nom d'Issa Barahoui s'est suicidé fin septembre pour mettre fin à ses souffrances causées par les tortures subites dans la prison de Zahedan, dans le sud-est de l'Iran.
Un prisonnier du nom de Hussein Aflatouni, âgé de 43 ans, détenu à la prison du Grand Téhéran, est décédé parce qu'il n'avait pas reçu les soins médicaux nécessaires. Ce prisonnier, qui souffrait de diabète, avait perdu la vue. Les autorités pénitentiaires n'ont pris aucune mesure pour remédier à son état, ce qui a entraîné une détérioration de sa santé, et il a fini par attraper la tuberculose.

Condition de détention et traitement des détenus

d. Prisons

Des rapports crédibles obtenus par Iran HRM font état de conditions inhumaines et insalubres dans les prisons iraniennes. Le surpeuplement chronique, la famine, une grave insuffisance d'eau chaude, la mauvaise ventilation, le refus d'accès aux soins médicaux, le manque d'installations adéquates et les traitements dégradants figurent parmi les plaintes les plus fréquentes.
Selon certains ex-détenus, le principal problème dans les prisons iraniennes n'est pas le manque d'installations, mais les violations des droits humains telles que l'isolement cellulaire, les tactiques d'interrogatoire brutales et la privation d'appels téléphoniques, de visites familiales et d'accès à leurs avocats.
Ce rapport fait référence à l'état effroyable de certaines prisons

1. Prison centrale de Karadj

La prison centrale de Karadj, en banlieue ouest de Téhéran, est l'une des prisons les plus sales et surpeuplées d'Iran, qui renferme au moins 8000 prisonniers.
Entre 40 et 50 prisonniers sont détenus dans des salles de 20 mètres carrés. Les détenus sont obligés de dormir dans les étages, les escaliers et les couloirs en raison du surpeuplement massif qui a créé des conditions extrêmement insalubres et bien d'autres problèmes.

2. Le quartier des jeunes de la prison centrale de Zahedan

D'après les informations reçues de la prison de Zahedan, dans la province du Sistan-Balouchestan (sud-est de l'Iran) l'état de la section 2 réservée aux délinquants juvéniles, est désastreux. Les installations de cette salle sont conçues pour accueillir seulement 205 détenus alors qu'elle abrite plus de 220 mineurs.

Le surpeuplement a causé de nombreux problèmes de santé, limitant l'accès à des conditions d'hygiène adéquates. Sur les neuf toilettes, au moins cinq sont hors service.
Dans cette région très chaude, le refroidisseur d'eau est hors service. Les deux climatiseurs de la salle de prière sont cassés. Il n'y a que trois climatiseurs dans cette section, tous cassés. Toujours selon les rapports, deux des huit cabines téléphoniques sont hors service. Les autorités pénitentiaires ont dit aux familles des prisonniers qu'elles devraient payer pour l'entretien

3. La prison centrale de Zabol

Selon les informations reçues, la prison centrale de Zabol, dans la même province, ne répond pas aux normes sanitaires les plus élémentaires. C'est l'une des prisons les plus reculées et peut-être la plus oubliée d'Iran, où les prisonniers sont brutalement entassés. Alors que Zabol, avec sa poussière incessante, souffre de pollution atmosphérique, les prisonniers sont même privés d'eau potable saine. De plus, de nouveaux problèmes sanitaires, de drogue et la malnutrition nuisent aussi aux détenus.

4. La prison de Mahabad

La prison de Mahabad, dans le Kurdistan d'Iran, compte six sections. La section 1 est située au rez-de-chaussée et réservé aux détenus accusés de délits de stupéfiants. Cette section dispose de 4 salles et d'un hall, avec douches séparées, toilettes et cour intérieure. La plupart du temps, il y a 120 à 140 prisonniers dans cette section.
Les sections 2, 3, 4, 5, la mosquée et le magasin de la prison sont situés au deuxième étage. Les sections 2 et 3 ont chacune 4 salles et un hall. La section 4, réservé aux jeunes, en fait une grande salle avec près de 90 détenus. La section 5 est réservée aux malades et 30 personnes y sont détenues.

5. La section des femmes de la prison d'Oroumieh

La section des femmes de la prison centrale d'Oroumieh, dans le nord-ouest de l'Iran, comporte une grande salle divisée en huit grandes cellules. Chaque cellule compte souvent 16 lits pour 30 détenus, la moitié dormant à même le sol ou dans les couloirs par manque de places. Environ 200 prisonnières y sont entassées. Il n'y a que cinq toilettes dont deux complètement hors service. L'un des problèmes les plus importants est le manque d'accès aux installations médicales et l'accès au dispensaire n'est autorisé qu'une fois par mois. La prison centrale d'Oroumieh est la troisième plus grande prison d'Iran.

6. La prison d'Ardebil

Les autorités de la prison d'Ardebil, dans le nord-ouest de l'Iran, ont transformé la section 7, des prisonniers politiques, en une cage avec des clôtures. Des trous de forme carrée de 4 cm percent cette clôture qui recouvre toute l'enceinte. Le but est d'exacerber la pression sur les prisonniers politiques. Cette section a une petite cour de 6 à 7 mètres. Au-dessus de la cour se trouve une large tour d'observation de 12 mètres de haut dont la tourelle empêche le soleil de pénétrer dans la cour des prisonniers.

e. Militants des droits humains et prisonniers

Au total, on estime qu'au moins 640 000 personnes sont emprisonnées dans tout le pays. Toutefois, les chiffres officiels doivent être considérés comme un minimum, les chiffres réels étant nettement plus élevés. Malheureusement, le régime iranien refuse de fournir le nombre exact de prisonniers politiques.
Ces prisonniers sont régulièrement soumis à la torture et aux mauvais traitements. Plus de 85 méthodes de torture physique et plus de 109 méthodes de torture psychologique ont été recensées dans les prisons par Iran HRM en 2017.
Alors que les lois internationales n'autorisent le recours à des entraves et des menottes uniquement pour les prisonniers qui pourraient se blesser, attaquer d'autres personnes ou tenter de s'échapper, en Iran, enchaîner les prisonniers à des barres de fer ou à des poteaux est une pratique courante. Dans de nombreux cas, les détenus ont été enchaînés à un poteau dans des sections de quarantaine ou dans les cours des prisons, en hiver comme en été.
Afchine Valipour, Behnam Amiri, Meyssam Saber, Keyvan Mokhtari, Afchine Zeinaly, Abbas Alipour et Mohammad Saber Malek Raïssi figurent parmi les prisonniers qui ont été soumis à ces tortures en 2017.
La détention de prisonniers politiques avec des détenus dangereux, la privation de visites familiales ou d'appels téléphoniques, la privation de l'accès à un traitement médical, le refus de leur fournir des soins médicaux dans les dispensaires de la prison, les coups de pied, l'arrachage des ongles et les simulacres d'exécutions font partie des tortures les plus courantes.
Plus de 60 prisonniers ont été battus après avoir protesté contre les mauvaises conditions de détention.
Hamed Dehghan était en détresse à cause de conditions de détention épouvantables. Lorsqu'il s'est adressé au dispensaire pour recevoir un traitement médical, les autorités lui ont refusé des soins. A la place, il a été transféré en isolement cellulaire et placé sous la torture.
Bahman Ghaderpour, Yaghoub Noureh, Abdolghour Assoura, Kazem, Kamal Ali Moghaddam, Hazhar Gharoghi, Behzad, Mansour Choupani, Abdolkhalegh Mohammadzadeh, Ebrahim Gholami, Abdollah Jam, Yousef Ghaderpour et cinq autres ont été battus pour mettre fin à leur grève de la faim.
Plus de 15 détenus ont été soumis à la torture par des responsables et des agents pénitentiaires.
Cinq citoyens baloutches ont été torturés pour obtenir des aveux forcés. Ces hommes qui ont été arrêtés par les services de renseignement d'Iranchahr le 8 juillet, s'appellent Mohammad Saleh Chahdad-Zehi, Mahmoud Chahli-Bar, Idris Rokni, Abdolaziz Rokni et Hachem Zardukouhi. Selon une source informée, ils ont été arrêtés après la mort d'un milicien du Bassidj dans la ville de Sarbaz. Selon les informations d'Iran HRM, Idris a eu trois ongles arrachés.
Le prisonnier Moslem Chiry, âgé de 36 ans, détenu à la prison centrale d'Ardabil, a été torturé et soumis à des pressions constantes de la part du chef du service intérieur Farhad Norouzi. Le 18 septembre, Norouzi l'a transféré en quarantaine pour le fouetter. Le chef de section a répété à plusieurs reprises au prisonnier que sa punition n'était pas de mourir sur une potence, mais qu'il le tuerait à petit feu et que sa voix n'atteindrait personne.
Au moins 10 prisonniers politiques ont été transférés dans des sections communes où ils ont été frappés par des prisonniers dangereux.
Majid Moghaddam, Rassoul Hardani, Kamran Sheikheh, Khosro Besharat, Anvar Khezri, Ramin Rouzian et Siamak Achrafi ont été battus par d'autres prisonniers incités par les autorités pénitentiaires. Ils ont ensuite été placés en isolement cellulaire.
Au moins 68 détenus ont besoin d'un traitement médical et de permission de sortie médicale, mais le personnel pénitentiaire refuse de les soigner. Certains prisonniers ont perdu la vie parce qu'on leur refusait des soins médicaux adéquats.

Des prisonniers politiques en grève de la faim dans le quartier 10 de la prison de Radjaï-Chahr se sont vu refuser l'accès aux soins médicaux. Les médecins de prison sont autorisés à leur offrir des soins ; ils sont privés de référence à la clinique pénitentiaire. Bon nombre d'entre eux sont dans un état de santé critique.
Les prisonniers doivent faire la grève de la faim pour que leurs droits soient reconnus. Iran HRM a enregistré 174 grèves de la faim dans des prisons à travers le pays. Cela inclut 4 grèves de la faim collectives et 3 grèves de la faim sèches. Un prisonnier s'est cousu les lèvres pendant sa grève de la faim. 18 prisonniers politiques détenus à la prison de Radjaï-Chahr ont mené une grève de la faim de 40 jours à partir du 30 juillet pour protester contre les mauvais traitements infligés par les autorités pénitentiaires.

Mohammad Nazari, détenu depuis vingt-quatre ans sans permission de sortie, a entamé une grève de la faim de 99 jours dès le même jour, pour protester contre son état d'incertitude en prison.
Le prisonnier Mehdi Keshavarz s'est cousu la bouche pour protester contre une caution excessive bien au-dessus de ses moyens pour être libéré. En grève de la faim, il a été transféré à l'isolement cellulaire le 19 juillet 2017 sur ordre du procureur de la prison de Boroujerd, à l'ouest de l'Iran.
Le prisonnier Ahmad Irani s'est également cousu les lèvres le 25 juin, protestant contre les pressions qui lui étaient imposées à la prison de Dizel Abad à Kermanchah, au nord-ouest de l'Iran.

f. Mesures de représailles contre des prisonniers et des militants des droits humains

De janvier à novembre 2017, diverses représailles contre des prisonniers politiques ont été signalés. En voici quelques-unes :

Maryam Akbari Monfared a demandé une enquête officielle sur l'exécution en 1988 de milliers de prisonniers, y compris ses frère et sœur en Iran pendant qu'ils purgeaient leur peine. Elle a déposé une plainte officielle en octobre 2016 auprès du parquet. A ce jour, les autorités n'ont pas traité la plainte. En guise de représailles pour avoir dénoncé le massacre de 1988, elle a été menacée d'une peine de prison de trois ans supplémentaire et d'exil dans une prison éloignée. Elle s'est vu refuser l'accès aux soins médicaux.

La militante iranienne des droits humains Raheleh Rahmipour a été arrêtée le 10 septembre chez elle à Téhéran. Raheleh Rahemipour a passé des années à essayer de découvrir la vérité sur ce qui est arrivé à son frère et sa petite nièce qui ont disparu de force pendant leur détention au début des années 1980. Elle a été condamnée à un an de prison plus tôt cette année dans le cadre de ses efforts et attend l'issue de son appel. Elle est toujours sous interrogatoire à la prison d'Evine sans avoir eu la moindre explication sur les raisons de sa détention.

La grève de la faim à la prison de Radjaï-Chahr de Karadj, a provoqué une vague de critiques internationales contre les violations des droits humains en Iran. Dans un acte de représailles, Mardani, le directeur de Radjaï-Chahr, a fabriqué de nouvelles accusations contre onze des grévistes de la faim. Saïd Massouri, Reza Akbari Monfared, Abolghassem Fouladvand, Amir Ghaziani, Chahine Eghdami, Ebrahim Firouzi, Hassan Sadeghi, Saïd Shirzad, Chahine Zoghitabar, Payam Shakiba et Majid Assadi font l'objet de nouvelles accusations criminelles et d'une nouvelle peine d'emprisonnement. Pendant ce temps, après des mois d'incertitude Majid Assadi, Payam Shakiba et Mohammad Banazadeh Amirkhizi, qui ont été à nouveau arrêtés l'an dernier, ont été condamnés à 28 ans d'emprisonnement à Téhéran.
Majid Assadi a été condamné à 6 ans de prison plus deux ans d'éloignement dans la ville de Borazjan, dans la province de Bouchehr, au sud de l'Iran, tandis que Mohammad Amirkhizi et Payam Shakiba ont été condamnés chacun à 11 ans de prison.
Majid Assadi et Mohammad Amirkhizi ont également été condamnés à deux ans d'assignation à résidence dans les villes de Borazjan (province de Bouchehr) et Nick Chahr (province de Sistan-Baloutchistan, respectivement)
Après la publication d'images des prisonniers politiques Arash Sadeghi, Sohail Arabi et Ismail Abdi dans la cour de la section 350 de la prison d'Evine, cette section a été fermée et ses prisonniers transférés dans d'autres sections.
Selon certaines informations, à la suite de la publication de ces images, des gardiens de prison ont pris d'assaut cette section et, après avoir confisqué des téléphones cellulaires, ils ont transféré Soheil Arabi à la section 8 et éloigné Arash Sadeghi à la prison de Radjaï-Chahr.
Un prisonnier politique devait être libéré en avril 2015 avant que les autorités n'engagent une nouvelle procédure contre lui. En conséquence, il a été condamné à un an de prison par contumace. A la fin de sa nouvelle peine de prison, M. Moezzi devait être libéré en juillet, mais il a été transféré dans une autre prison et soumis à des pressions.

II. Des peines inhumaines et cruelles

En 2017, de nombreuses peines inhumaines et cruelles ont été prononcées et exécutées, notamment des amputations de la main et le fouet. Selon les rapports obtenus par Iran HRM, depuis le début de l'année 2017, cinq peines d'amputation de main et 32 flagellations ont été prononcées dans tout le pays. Au moins 105 personnes ont été exhibées dans les rues pour les humilier. C'est l'une des peines les plus fréquemment infligées en 2017.

Le Secrétaire général de l'ONU et la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Iran ont critiqué à maintes reprises l'Iran pour avoir appliqué ces peines dégradantes, ces flagellations, ces amputations et d'autres peines cruelles.

a. Le fouet

- Un journaliste a reçu 40 coups de fouet le 6 janvier pour un reportage jugé inexact.
- Hassan Rastegari-Majd, détenu à la prison d'Oroumieh, a été fouetté le 1er juin pour avoir troublé l'ordre de la prison.
- Le 10 juin, le procureur de Qazvin a annoncé qu'au moins 20 personnes avaient été flagellées après avoir été prises en train de manger ou de boire en public pendant les heures de jeûne de Ramadan.
- Le 13 juin, la prisonnière Tahmineh Danesh a été condamnée à trois périodes successives d'emprisonnement.
- Le 3 juillet, le procureur de Malayer a annoncé la flagellation publique d'un homme de 30 ans.
- Sept hommes ont été fouettés en public à Qouchan le 7 juillet.
- L'ordre de 80 coups de fouet a été exécuté le 19 septembre 2017 pour Leila Bayat qui s'était réfugiée en Norvège mais avait été déportée et renvoyée en Iran en mars 2017.
- Le chef adjoint de la police de Jiroft a déclaré que la peine de fouet de trois voleurs a été appliquée en public dans la ville de Jiroft le 1er novembre.
- Un homme accusé d'avoir volé dans un village proche de la ville de Talech, dans le nord du pays, a été fouetté en public le 23 novembre.

b. Amputation

- Un prisonnier a été exécuté à la prison de Chiraz le 8 avril. Les autorités lui avaient amputé la main dix jours avant son exécution au même endroit.
- Les autorités de la prison ont amputé les doigts d'un jeune homme à Téhéran le 15 juin.

- Le procureur adjoint de la ville de Qom, a annoncé le 21 septembre que trois condamnés pour vol avaient été amputés de la main et que quatre autres accusés de délits de drogue ont été exécutés à la prison centrale de Qom.
- Le 14 octobre, le procureur général de la province de Khorassan-Razavi, Gholam Ali Sadeghi, a annoncé la condamnation à l'amputation d'une main d'un prévenu accusé de vol.

c. Humiliation publique dans les rues

- Le 15 janvier, la police fait défiler un homme dans les rues de Kamal Shahr à Karaj, à l'ouest de Téhéran.
- Le commandant de la police a annoncé le 16 janvier qu'un homme avait été exhibé dans les rues d'Iranchahr, dans le sud-est de l'Iran.
- Les agents de police ont publiquement humilié 80 jeunes arrêtés lors d'un événement pacifique annuel célébrant la fête du feu et le calendrier persan de la nouvelle année.
- Le 21 avril, la police iranienne a fait défiler trois jeunes dans les rues de Dehloran, dans la province d'Ilam, dans l'ouest de l'Iran, après les avoir accusés de "méfaits".
- Les forces de sécurité ont fait défiler un jeune homme le 31 mai dans les rues de Marivan, au Kurdistan iranien, tout en lui couvrant la tête d'un foulard féminin.
- Un jeune homme a été exhibé dans les rues de Torbat Jam, le 18 juin.
- Au mois de juillet, huit personnes ont été exhibés dans les rues de Pakdasht, trois personnes dans les rues de Qazvin et un certain nombre de personnes à Téhéran.
- Les forces de sécurité à Téhéran le 24 juillet ont enchaîné et exhibé des jeunes en guise de châtiments, pour les briser et répandre la peur dans la société.
- La police de Sanandaj, capitale du Kurdistan iranien, a exhibé un jeune homme en septembre 2017.
- Le chef de la police d'Asfarayan a annoncé l'arrestation d'un homme dans cette ville de la province de Khorassan et a déclaré qu'il avait fait défiler dans cette ville le 14 octobre.

III. Les arrestations

Iran Human Rights Monitor a recensé 13.842 arrestations à travers le pays, dont 9.551 arrestations pour délits sociaux, 1251 arrestations politiques, 643 arrestations pour motifs religieux et 2.437 arrestations arbitraires.

IV. Les minorités ethniques et religieuses

Depuis de nombreuses années, l'Iran est l'un des détenteurs de records mondiaux de violations des droits des minorités ethniques et religieuses. Les membres de minorités religieuses et ethniques reconnues ou non, telles que les Arabes, les Azéris, les Baloutches, les Kurdes, les musulmans soufis Nématollahi, les sunnites, les bahaïs et les chrétiens, font l'objet de nombreux abus.
Asma Jahangir, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les droits humains en Iran, a dénoncé à maintes reprises la discrimination généralisée à l'encontre des minorités religieuses et ethniques.

a. Les chrétiens

Les chrétiens sont condamnés à des peines de prison prolongées, à de lourdes peines et à l'exil, et sont privés de pratiquer leurs rituels religieux dans leurs églises.
Au moins 21 condamnations ont été prononcées contre les missionnaires chrétiens. 10 chrétiens sont emprisonnés. Beaucoup de convertis chrétiens ont été arrêtés et condamnés à de lourdes peines pour leur foi. Certains ont été envoyés en exil dans des régions reculées après la fin de leur peine.
Le converti chrétien Ebrahim Firouzi a été condamné à cinq ans de prison pour ses croyances religieuses.
Mme Anousheh Rezabakhsh et son fils ont été arrêtés le 20 février 2017 et transférés dans un centre de détention d'Oroumieh.
Les responsables iraniens n'ont pas autorisé l'inscription à l'école de l'enfant du prêtre chrétien emprisonné Youssef Nadarkhani. En plus de dix ans de prison, ce prêtre a été condamné à deux ans d'exil à Nikshahr, dans la province du Sistan-Balouchistan.
Le 10 octobre, les forces de sécurité ont arrêté Mohammad Ali Torabi, un chrétien de 39 ans de la province du Khouzestan, sur son lieu de travail à Dezfoul. Les agents l'ont emmené chez lui et, après avoir trouvé un certain nombre de Bibles et de pamphlets chrétiens, l'ont transféré dans un lieu inconnu.
Abdul Ali Pourmand, 38 ans, connu sous le nom d'Elias, diacre dans une église à domicile du nom de "l'église Payame Aramesh", a été arrêté par le 19 octobre et transféré à Ahwaz.

b. Les Bahaïs

La plus grande minorité religieuse non-musulmane d'Iran, les bahaïs, a toujours fait l'objet de discriminations, continue de se voir refuser des emplois et des possibilités d'éducation, et fait l'objet de détentions arbitraires et de procès inéquitables.
Selon la communauté bahaïe internationale, depuis 2005, au moins 860 baháís ont été placés en détention provisoire et environ 275 ont été emprisonnés.

Quelques jours seulement après que le président Hassan Rohani ait déclaré, le 22 septembre, que les minorités religieuses de la République islamique d'Iran avaient les mêmes droits que les musulmans chiites, au moins 120 citoyens bahaïs ayant participé au concours général de 2017 se sont vu refuser l'accès à l'université en raison de leur religion.
Après avoir entré leur nom et leur numéro de bénévole (dans le site affilié), les jeunes ont reçu un message disant : « Chers bénévoles, veuillez vous référer à l'organisme responsable de l'éducation en raison d'une violation dans votre cas. »
Au moins 30 personnes se sont vu refuser l'accès à l'enseignement supérieur et ont été expulsées de leurs universités en raison de leurs convictions religieuses.
Selon le troisième article de la résolution approuvée en 1991 par le Conseil suprême de la révolution culturelle, et par Khamenei, « dans les universités, tant à l'entrée que pendant l'enseignement, s'il est établi qu'ils sont bahaïs, ils doivent être privés d'éducation. »
L'un des instruments couramment utilisés par les autorités de la République islamique est le harcèlement des bahais et la fermeture de leurs magasins et entreprises sans avertissement ni justification.
Cette année, au moins 96 entreprises bahaïes ont été fermées par les autorités iraniennes.

V. Les droits économiques, sociaux et culturels

a. Les travailleurs

Depuis de nombreuses années, l'Iran détient le record mondial d'accidents mortels sur le lieu de travail. Les chiffres fournis par le régime iranien sur le nombre de victimes d'accidents du travail indiquent que les travailleurs sont toujours en danger.
De nombreux travailleurs iraniens ne bénéficient d'aucune assurance ni de prestations. Les travailleurs blessés à la suite d'accidents du travail ne sont plus en mesure de gagner de l'argent, ce qui a un effet dévastateur sur leurs familles, car le régime ne leur fournit pas de soutien financier et leur refuse l'accès à des choses comme la mort accidentelle et l'assurance contre les blessures graves.
Les autorités iraniennes ont refusé de communiquer les chiffres réels des victimes sur le lieu de travail, mais même le nombre d'accidents officiellement signalés constitue un problème choquant.
D'après les statistiques officielles, chaque année, 15 000 travailleurs sont victimes d'accidents de travail. Il s'agit d'une moyenne quotidienne de plus de 41 accidents avec cinq à six travailleurs tués par jour.
Au moins 2 000 travailleurs ont perdu la vie dans des accidents de travail l'année dernière. 1 200, soit 60% d'entre eux étaient des travailleurs de la construction.
Les travailleurs iraniens sont également confrontés au non-paiement de leurs salaires et à des licenciements massifs. Leurs employeurs, dont un grand nombre sont des entités gouvernementales ou des fabricants privés étroitement affiliés à l'État, retiennent les chèques de paie et licencient des employés sans mesures d'aide. L'Iran n'a pas de plan de sécurité sociale viable pour aider les nouveaux chômeurs.

En 2017, les manifestations et les grèves ouvrières se sont multipliées dans tout le pays. Les travailleurs manifestent contre les licenciements et le non-paiement des salaires. Cependant, le régime a tenté de mettre un terme aux manifestations en arrêtant les travailleurs et en les condamnant à la prison.
Un exemple en est le syndicaliste iranien Reza Shahabi, qui est actuellement détenu à la section 10 de la prison de Radjaï-Chahr. Il a été condamné à six ans de prison pour « rassemblement et collusion contre la sécurité de l'Etat » et « propagande contre le système » pour ses activités syndicales pacifiques.
Dans un autre cas encore, le syndicat de l'usine de canne à sucre de Haft-Tapeh a annoncé en juillet que 15 employés avaient été arrêtés par les forces de sécurité et ont exigé leur libération immédiate. Selon cette annonce, après les manifestations ouvrières, les forces de sécurité ont attaqué les domiciles des travailleurs de nuit et les ont arrêtés.

b. Les enfants qui travaillent

Le nombre d'enfants qui travaillent est en hausse selon les agences de presse officielles en Iran. Quelque 10 millions de personnes sont dans une pauvreté absolue, ce qui contribue à l'augmentation quotidienne du nombre d'enfants travailleurs. Les mêmes informations indiquent que 60 % de la population iranienne a un revenu inférieur au minimum dont une famille a besoin pour subvenir aux besoins de ses enfants. L'Iran est l'un des pays les plus riches du monde en ressources naturelles comme le pétrole.
Les responsables iraniens ont estimé qu'il y a 7 millions d'enfants travailleurs et d'enfants des rues en Iran. 3,2 millions d'enfants ont abandonné l'école. Des fonctionnaires ont informé des agences de presse et des sites Web publics qu'un nombre considérable d'enfants étaient victimes d'abus sexuels et de trafic de drogue. Nahid Tajeddine, député d'Ispahan, a déclaré : « D'après des experts économiques urbains, le nombre d'enfants travailleurs en Iran se situe entre 3 et 7 millions, alors que ce chiffre est estimé à 20.000 pour Téhéran. Etant donné que la plupart de ces enfants n'ont pas de papiers d'identité enregistrés, il n'existe pas de statistiques précises à cet égard. » (Agence Tasnim, 27 septembre 2017)
L'Organisation nationale du bien-être social est tenue de déployer des efforts pour développer les services d'autonomisation, de soutien et de réadaptation et aider à répondre aux besoins fondamentaux des secteurs sociaux à faibles revenus. Cependant, elle s'est transformée en un organe de répression contre les familles à faible revenu et en particulier les enfants travailleurs. L'Organisation de protection sociale, la municipalité de Téhéran et 11 autres organes, dont les Forces de sécurité et la police, ont lancé le 6 septembre 2017 un plan d'arrestation des enfants travailleurs. Dans ce plan, la police a utilisé 16 camionnettes pour rafler plus de 300 enfants en quelques jours. Les enfants afghans ont été emmenés dans un camp à Varamine. Des adolescents iraniens ont été emmenés au centre Yasser, et les plus jeunes ont été emmenés dans un centre du nom de Bessat. (Agence SNA, 17 septembre 2017)
Hossein Assadbeigi, chef de l'urgence sociale de l'Organisation nationale de protection sociale, a noté le nombre d'enfants victimes de violences entre mars et août 2017. Il a déclaré : « Au cours de cette période, 1193 cas ont été enregistrés par les centres d'intervention, 8525 personnes ont contacté le numéro d'urgence 123, et 672 cas ont été enregistrés par le département des services mobiles » (Agence Tasnim, 8 novembre 2017).
Reza Ghadimi, directeur exécutif de l'Organisation des services sociaux de la municipalité de Téhéran, a défendu le plan de rassemblement des enfants travailleurs et a déclaré : « Les centres sociaux n'ont peut-être pas assez d'installations, mais ils sont un meilleur endroit que les coins de rue, en particulier pendant la saison froide, d'autant plus que 90% des enfants sont victimes d'abus sexuels. » (Agence ILNA, 14 octobre 2017)

VI. Conclusion

Iran HRM exhorte toutes les organisations internationales de défense des droits humains à intervenir pour mettre fin aux violations systématiques des droits humains en Iran. A cette fin, il est impératif que la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Iran puisse se rendre en Iran et avoir libre accès à toutes les prisons et autres lieux d'intérêt du pays. Iran HRM demande en outre l'arrêt de toutes les exécutions en Iran. Tous les prisonniers politiques et les prisonniers d'opinion doivent être libérés. Toutes les formes de torture et de châtiments inhumains, y compris la flagellation et les amputations de membres, doivent cesser. Toutes les discriminations ethniques, religieuses et sexuelles, les arrestations arbitraires, le harcèlement et la répression des femmes, la censure, l'écoute clandestine et le filtrage de l'espace cybernétique doivent cesser. La liberté d'expression, de religion et de conviction, de presse et de réunion doit être respectée en tant que droit fondamental de chaque citoyen. Tous les accusés doivent avoir accès à des procès équitables et publics.